



LE PIONNIER
EN PROTECTION JURIDIQUE

A Company of the ERGO Group

Vous avez des droits



Vous avez des droits... La D.A.S. les défend!

Quel que soit le litige, la D.A.S. met la justice à la portée de tous !

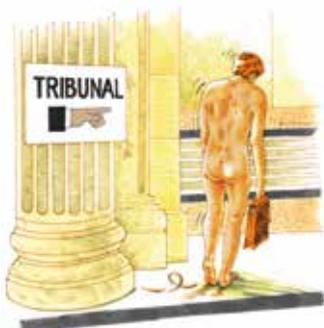
Vous avez des droits ... et vous les abandonnez par crainte du coût de l'action, des tracas, ou ne sachant pas à qui vous adresser.

Défendre ses droits coûte très cher : avocat, expert, huissier, frais de justice, etc.

Pour quelques cents par jour, l'assurance Protection Juridique D.A.S. met la justice à votre portée.

Dans un premier temps, les juristes spécialisés de la D.A.S. examinent votre dossier et mettent tout en œuvre pour obtenir un bon règlement amiable.

Si une procédure devant un tribunal s'avère nécessaire, la D.A.S. paie tous les frais et honoraires de votre avocat ainsi que les frais de justice (y compris les indemnités de procédure si vous perdez le procès).



Dans tous les domaines du droit :

- social
- consommateur
- propriétaire - locataire
- droit administratif et droit fiscal
- droit des personnes et de la famille
- droit des successions, donations et testaments
- véhicule

Quel que soit le litige, la D.A.S. se bat obstinément pour obtenir le meilleur résultat.

**Avec la D.A.S., gardez toujours
la tête hors de l'eau**

TRIBUNAL



Litige 1

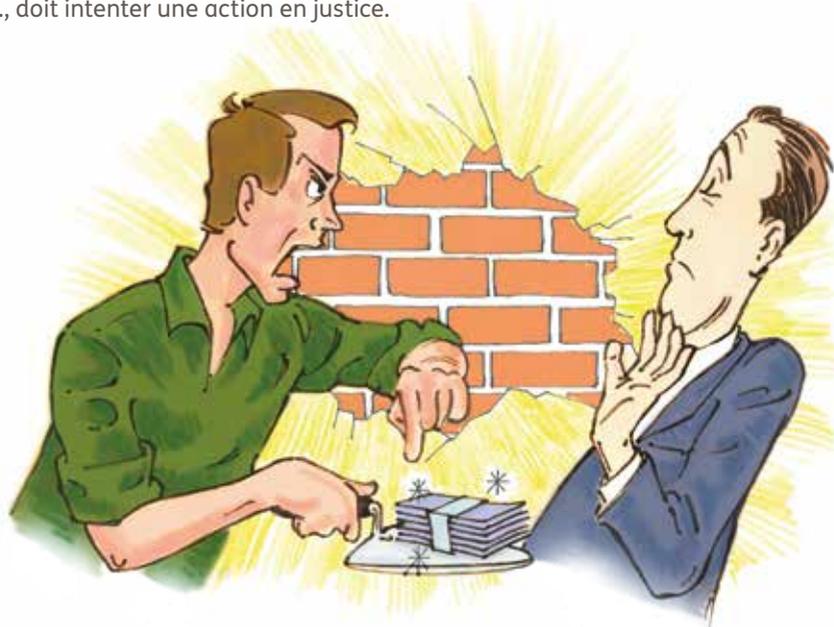
Recours civil

La rupture d'une canalisation de chauffage dans le bâtiment voisin provoque l'humidification et la dégradation d'un mur de l'habitation de notre assuré, Monsieur R.

Une réparation (nouveau plafonnage et nouvelle peinture) s'avère nécessaire. Celle-ci s'élève à 1 189,89 EUR.

Le propriétaire de l'immeuble voisin refuse toute indemnisation.

Pour obtenir gain de cause et le remboursement des frais, notre assuré, Monsieur R., doit intenter une action en justice.



Pour défendre Monsieur R., la D.A.S. a payé énormément par rapport à la valeur du litige :

Frais de gestion interne	290,00 EUR
Frais d'expertise	550,00 EUR
Frais d'assignation	167,00 EUR
Frais et honoraires d'avocat	1 200,22 EUR
Total	2 207,22 EUR

Ceci n'est qu'un exemple de recours civil parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.

Litige 2

Défense pénal

Pendant que Madame Jeanine D. se repose quelques jours aux sports d'hiver, la neige se met à tomber sur Arlon.

Absente de son domicile, il lui est impossible de débarrasser son trottoir de la couche de neige qui s'est accumulée au fil des jours et qui a fini par geler. Un passant quelque peu maladroit glisse, tombe et se fracture le péroné.

Notre assurée, Madame Jeanine D., est assignée devant le tribunal pour coups et blessures involontaires ainsi que pour avoir enfreint le règlement communal qui prescrit l'entretien obligatoire des trottoirs.

Elle risque de 8 jours à six mois d'emprisonnement. Grâce à une excellente plaidoirie de l'avocat désigné par Madame D. qui a fait valoir son incapacité à nettoyer le trottoir durant son absence, notre assurée ne fut condamnée qu'à l'amende minimale de 1 EUR ainsi que 25,50 EUR x 6 = 153,00 EUR pour le Fonds d'aide aux victimes.



Pour défendre Madame D., la D.A.S. a payé :

Frais de gestion interne	150,00 EUR
Frais et honoraires d'avocat	2 135,75 EUR
Frais de justice	128,13 EUR
Total	2 413,88 EUR

Ceci est un exemple quotidien de défense pénale assumé par la D.A.S. en faveur de ses assurés.

Litige 3

Droit du travail & social

Monsieur Jacques P. (48 ans, 4,5 années de service, 2 800,00 EUR/mois) s'est vu résilier son contrat d'emploi avec un préavis de 3 mois.

L'avocat, librement choisi par Monsieur P., a obtenu une indemnité équivalente à 7 mois de traitement.



Pour défendre Monsieur P., la D.A.S. a payé énormément:

Frais de gestion interne	320,00 EUR
Frais et honoraires d'avocat	8 525,00 EUR
Total	8 845,00 EUR

Ceci n'est qu'un exemple de droit social parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.

Litige 4 Droit du travail & social

Madame H. (42 ans) perd subitement son mari.

Celui-ci étant employé, elle introduit une demande de pension de survie auprès de l'O.N.P.

Elle estime le montant accordé fort bas et demande l'avis du service Juridique de la D.A.S.

Heureusement, elle avait continué à payer la prime de la police D.A.S. Protection Juridique All Risk Conflits souscrite par son époux.



La D.A.S. a examiné son cas avec une attention toute particulière. à la suite d'un important échange de courriers avec l'office en question, Madame H. a finalement eu le bonheur de voir le calcul de sa pension réajusté en sa faveur ... et même avec effet rétroactif.

Frais de gestion interne

490,00 EUR

Ceci n'est qu'un exemple de droit social parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.

Litige 5

Droit du travail & social

Notre assuré Monsieur A. va prendre un verre (ou plutôt quelques verres) avec ses collègues, à la sortie de l'usine, avant de rentrer à son domicile. Malheureusement, sur le chemin du retour, il cause un accident dans lequel il est grièvement blessé.

Résultat : 7 mois d'incapacité de travail et une incapacité permanente de 12 pourcent. L'assureur de l'employeur refuse d'intervenir prétextant qu'après l'arrêt au café, il ne s'agit plus d'un accident sur le chemin du travail.

La D.A.S. a transmis son dossier à un avocat (Monsieur A. n'en connaissait pas) pour assigner la compagnie d'assurances devant le Tribunal du travail.

Une habile plaidoirie de l'avocat de la D.A.S. a convaincu le tribunal qu'il s'agissait bien d'un accident du travail. L'assureur Accidents du travail a été condamné à verser à Monsieur A.

des indemnités pour son incapacité temporaire de travail (4 864,59 EUR) ainsi qu'une rente annuelle pour son incapacité permanente (2 651,99 EUR).



Pour défendre Monsieur A., la D.A.S. a payé énormément :

Frais de gestion interne	290,00 EUR
Frais et honoraires d'avocat	7 615,25 EUR
Total	7 905,25 EUR

Voici un troisième exemple de droit du travail et social parmi tant d'autres et d'intervention quotidienne de la D.A.S.

Litige 6

Droit contractuel

Monsieur Pierre E. a acheté une télévision.

Une défectuosité s'est immédiatement manifestée. Durant le délai de la garantie, le distributeur ne parvient pas à la réparer valablement. À l'expiration de la garantie, de nouvelles réparations, enfin efficaces, mettent l'appareil en état de fonctionnement.

Toutefois, le distributeur facture 825,35 EUR. Monsieur Pierre E. refuse de payer et se fait assigner en justice. Son avocat, avec l'aide d'un expert, parvient à débouter l'adversaire qui, alors, est condamné à payer une indemnité de procédure de 440,00 EUR.



Pour défendre Monsieur Pierre E., la D.A.S. a payé énormément par rapport à la valeur du litige :

Frais de gestion interne	290,00 EUR
Frais de l'expert judiciaire	1 254,80 EUR
Frais et honoraires d'avocat	1 353,10 EUR
Total	2 897,90 EUR

Ceci n'est qu'un exemple de recours contractuel parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.

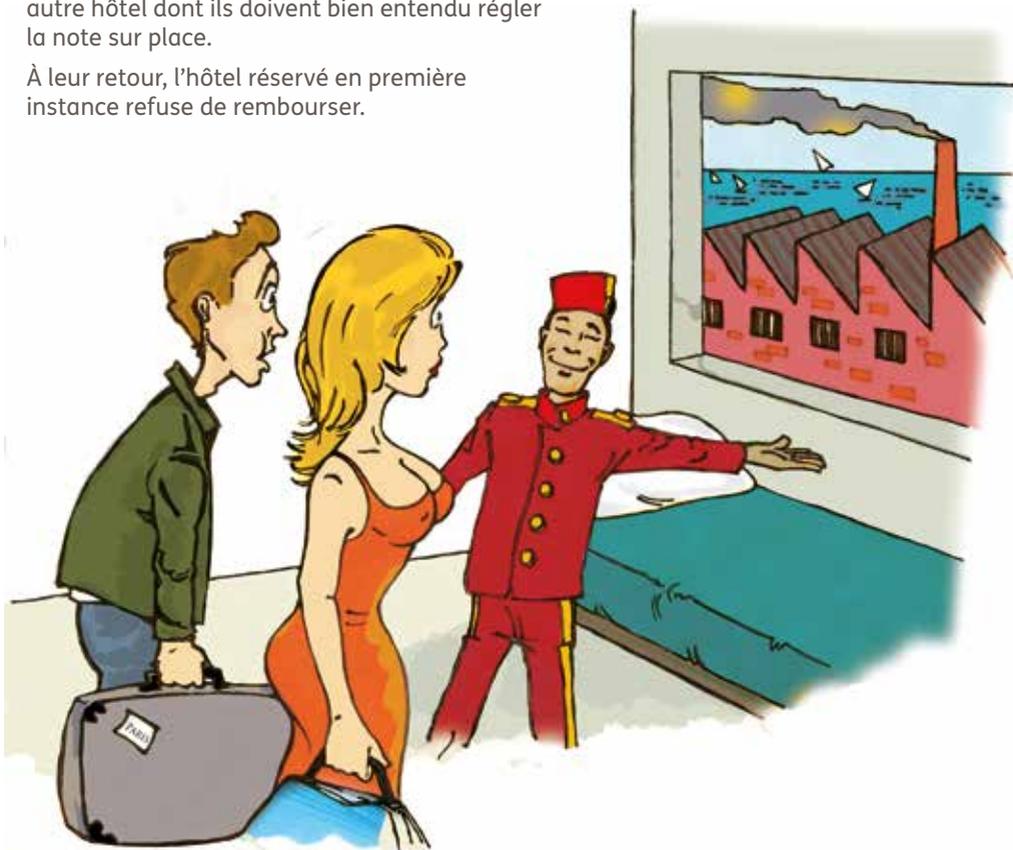
Litige 7

Droit contractuel

La famille V. réserve un voyage par internet et part en vacances en Espagne. à leur arrivée, faute de place dans l'hôtel choisi (et payé), ils sont transférés dans un établissement dont ni le confort, ni la situation ne correspondent à la description reprise sur le site internet de l'agence de voyages.

Excédés, ils refusent cette solution. Ils choisissent et s'installent dans un autre hôtel dont ils doivent bien entendu régler la note sur place.

À leur retour, l'hôtel réservé en première instance refuse de rembourser.



Le service juridique de la D.A.S. a négocié le remboursement total des frais engendrés par le changement d'hôtel.

Voici encore un exemple de recours contractuel, parmi tant d'autres, géré quotidiennement par la D.A.S.

Litige 8

Droit contractuel

L'épouse de Monsieur Z., assurée à la D.A.S., porte le costume de son mari au nettoyage. Lorsqu'elle le reçoit de retour, elle constate qu'il est déchiré.

Le teinturier décide de ne pas faire payer le nettoyage, mais refuse de lui rembourser la valeur du costume estimant que celui-ci avait déjà été porté, n'était plus neuf, et ne valait donc pas les 450,00 EUR réclamés par Madame Z.

Le service Juridique de la D.A.S. a transmis ce dossier à un avocat désigné par Madame Z. Celui-ci est intervenu énergiquement auprès du teinturier, l'a mis en demeure et a transigé sur 350,00 EUR.

Un résultat très positif pour la famille Z.



Pour défendre Madame Z., la D.A.S. a payé :

Frais de gestion interne	290,00 EUR
Frais et honoraires d'avocat	755,80 EUR
Total	1 045,80 EUR

Ceci est un troisième exemple de recours contractuel parmi tant d'autres dans lequel la D.A.S. intervient quotidiennement.

Litige 9

Droit des personnes

Monsieur et Madame M., assurés à la D.A.S. en Protection Juridique All Risk Conflits, désirent adopter un bébé délaissé par sa mère naturelle âgée de 17 ans.

Toutes les démarches nécessaires sont introduites auprès du tribunal. Celui-ci refuse d'homologuer l'adoption, prétextant qu'entre-temps la maman est revenue sur sa décision.

Un avocat mandaté par la D.A.S. interjette appel.

Malgré sa plaidoirie habilement menée, il n'obtient pas la révision du jugement.



Pour la défense des intérêts de Monsieur et Madame M., la D.A.S. a malgré tout payé énormément :

Frais de gestion interne	290,00 EUR
Frais et honoraires d'avocat	4 525,00 EUR
Frais de justice	295,37 EUR
Total	5 110,37 EUR

Ceci n'est qu'un des nombreux exemples d'intervention de la D.A.S. en droit des personnes.

Litige 10

Droit de succession

Le grand-père de Monsieur K. vient de décéder.

Notre assuré désire hériter d'un meuble ne représentant qu'une valeur sentimentale alors que les autres héritiers s'y opposent. Après que Monsieur K. nous ait transmis son dossier, la D.A.S. a chargé un avocat d'obtenir du tribunal de première instance une juste répartition des biens en cause.



Pour défendre Monsieur K., la D.A.S a payé :

Frais de gestion interne	290,00 EUR
Frais et honoraires d'avocat	2 555,30 EUR
Frais de citation	165,00 EUR
Total	3 010,30 EUR

Ceci n'est qu'un des nombreux exemples d'intervention de la D.A.S. en droit des successions, donations et testaments.

Litige 11

Droit fiscal

Monsieur V.D.C., assuré auprès de la D.A.S., a des ennuis avec le service de contrôle des contributions. Celui-ci lui réclame un complément d'impôts de 7 932,59 EUR (amendes comprises).

Jugeant la décision excessive, la D.A.S. lui procure un avocat spécialisé en la matière. Après avoir introduit une réclamation devant le tribunal, celui-ci parvient à faire admettre au juge que seul un supplément de 2 974,72 EUR est justifié.



Pour défendre Monsieur V.D.C., la D.A.S. a payé énormément :

Frais de gestion interne	290,00 EUR
Frais et honoraires d'avocat	4 185,00 EUR
Frais de justice	195,00 EUR
Total	4 670,00 EUR

Ceci n'est qu'un exemple quotidien des interventions de la D.A.S. en matière de droit fiscal.

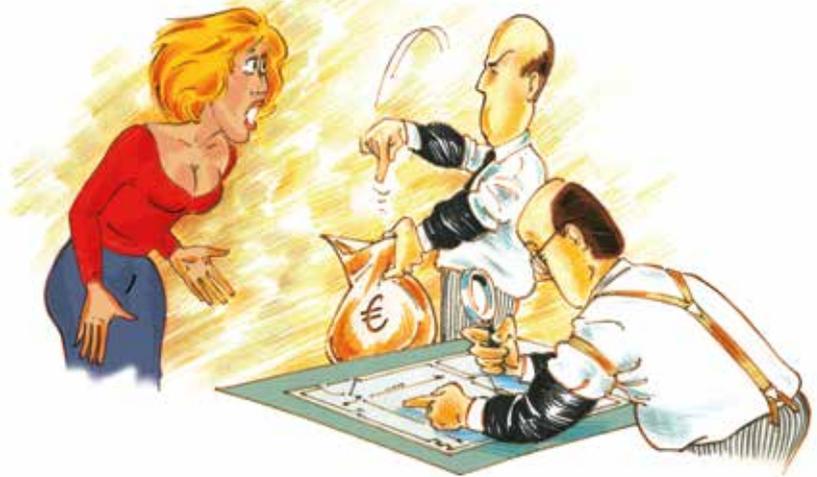
Litige 12

Droit fiscal

Madame P. vient d'acheter, à très bon compte, un flat dans un immeuble à appartements. Compte tenu du revenu cadastral de son nouveau flat, l'AGDP refuse d'admettre le montant déclaré devant notaire. L'AGDP estime qu'il y a eu fraude d'au moins 7 436,81 EUR, ce qu'elle notifie.

L'administration dresse un P.V. quant à la nomination de deux spécialistes pour une expertise contradictoire. Assurée en Protection Juridique All Risk Conflits à la D.A.S., Madame P. nous transmet le dossier.

La D.A.S. a personnellement mandaté un contre-expert spécialisé. Celui-ci n'admet pas les conclusions de l'administration. Un expert arbitre est alors nommé. Grâce aux arguments du contre-expert de la D.A.S., la décision de l'expert arbitre est favorable à Madame P.



Pour défendre Madame P., la D.A.S. a payé énormément :

Frais de gestion interne	350,00 EUR
Frais et honoraires du contre-expert	5 212,45 EUR
50 pourcent des frais et honoraires de l'arbitre	1 179,97 EUR
Total	6 742,42 EUR

Ceci n'est qu'un exemple, parmi tant d'autres, d'intervention de la D.A.S. en droit fiscal dans le cadre de la police Protection Juridique "Conflits".

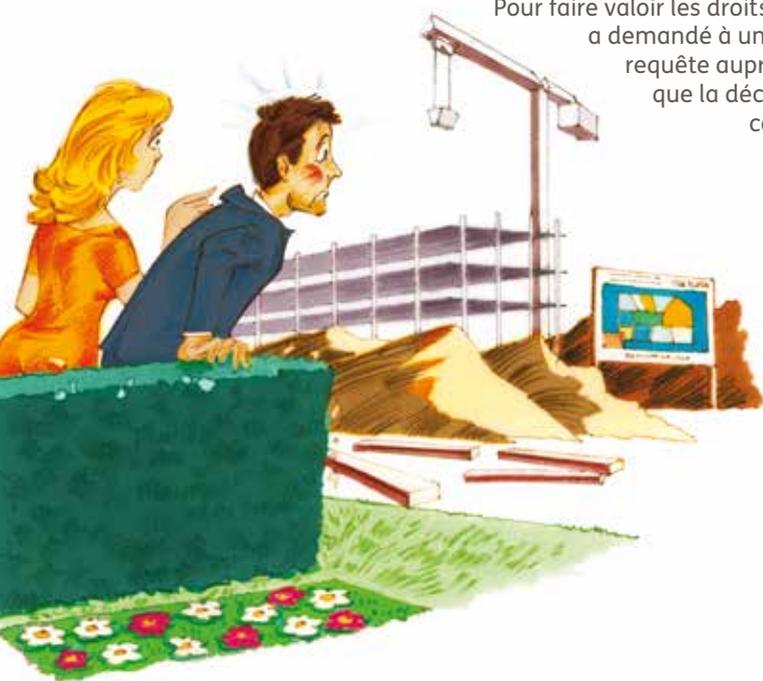
Litige 13

Droit administratif

Malgré un règlement de lotissement interdisant l'établissement de commerces dans le quartier des R. (assurés à la D.A.S.), l'administration communale a autorisé l'installation d'une entreprise de distribution sur le terrain voisin.

Craignant, à juste titre, des désagréments (affluence de clients, circulation automobile, problèmes de parking, nuisances diverses), Monsieur R. s'oppose à cette décision.

Pour faire valoir les droits de son assuré, la D.A.S. a demandé à un avocat d'introduire une requête auprès du Conseil d'État afin que la décision de l'administration communale soit annulée.



Pour défendre Monsieur R., la D.A.S a payé énormément :

Frais de gestion interne	290,00 EUR
Frais de requête	185,00 EUR
Frais et honoraires d'avocat	5 750,66 EUR
Total	6 225,66 EUR

Ceci n'est qu'un exemple de droit administratif parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient régulièrement.

Litige 14

Droit administratif

Monsieur G. est propriétaire d'une villa dans un quartier résidentiel. L'État lui notifie l'expropriation à 75 pourcent de son jardin situé devant sa villa.

L'indemnité qu'on lui propose (141,50 EUR/m²) ne le satisfait pas, celle-ci étant de loin inférieure aux prix habituels dans le quartier (423,00 EUR/m²).

Comme l'État ne revient pas sur sa décision, Monsieur G. se voit contraint de remettre le dossier à son avocat habituel. Grâce à l'aide d'un expert spécialisé en la matière, il a obtenu devant le tribunal que l'indemnité soit portée à 375,00 EUR/m².



Pour défendre son assuré, la D.A.S. a payé énormément :

Frais de gestion interne	340,00 EUR
Honoraires et frais d'avocat	13 780,38 EUR
Frais d'expert	1 191,87 EUR
Frais de justice	169,81 EUR
Total	15 432,06 EUR

Ceci n'est qu'un exemple quotidien de droit administratif parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.

Litige 15

Dr it immobilier

Le propri taire de notre assur  Monsieur V. refuse de rembourser la garantie vers e par notre client 9 ans auparavant (2 250,00 EUR) pr tendant des d g ts locatifs   l'appartement.

Apr s plusieurs tentatives du service Juridique de la D.A.S. pour l'obtention d'un r glement   l'amiable, la D.A.S. a conseill    Monsieur V. de consulter l'avocat de son choix.

Celui-ci a Imm diatement entam  une proc dure et a rapidement obtenu gain de cause.



Pour d fendre Monsieur V., la D.A.S. a pay  enorm ment :

Frais de gestion interne	290,00 EUR
Frais d'assignation	175,00 EUR
Frais de contre-expertise	575,00 EUR
Honoraires d'avocat	3 100,00 EUR
Total	4 140,00 EUR

Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement en droit immobilier.

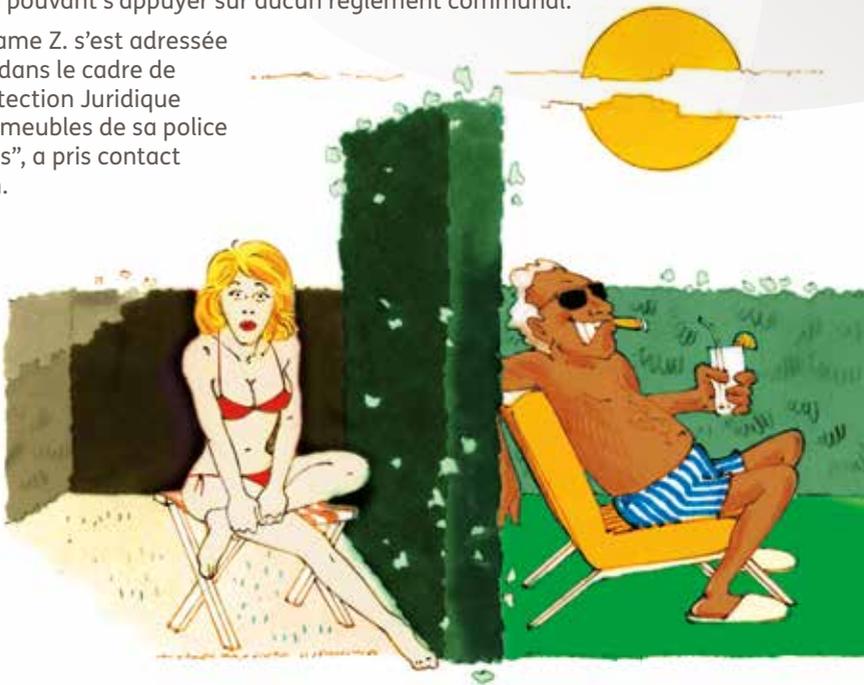
Litige 16

Droit immobilier

Le voisin de Madame Z. a planté une haie de charmes à la limite réglementaire de la ligne mitoyenne séparant les deux terrains.

Le terrain de Madame Z. est exigü et, lorsque cette haie a atteint 2,50 m de haut, elle supprime tout rayon de soleil dans son jardin. Le voisin de Madame Z. s'est toujours abstenu de la tailler. La police locale a refusé d'intervenir, ne pouvant s'appuyer sur aucun règlement communal.

Par dépit, Madame Z. s'est adressée à la D.A.S., qui dans le cadre de la garantie Protection Juridique relative aux immeubles de sa police "All Risk Conflits", a pris contact avec son voisin.



Le savoir-faire et la persuasion du service Juridique de la D.A.S. ont abouti à un règlement à l'amiable. Depuis, le voisin de Madame Z. taille régulièrement sa haie à 1,80 m de haut.

Frais de gestion interne

750,00 EUR

Ceci n'est qu'un exemple d'intervention de la D.A.S. en matière de droit relatif aux immeubles.

Litige 17

Après incendie

Les époux X vivent dans une villa qu'ils ont fait assurer contre l'incendie. Ils se séparent. Mme X va vivre chez sa mère tandis que M. X se rend deux fois par semaine dans la villa pour nourrir ses chiens et relever le courrier.

Un incendie ravage entièrement la villa.

L'assureur incendie refuse d'intervenir invoquant, d'une part, que M. X a mis volontairement le feu à sa villa et, d'autre part, que l'immeuble était inoccupé.

La D.A.S. a fait remarquer à l'assureur que c'était à lui d'apporter la preuve que son client avait mis le feu intentionnellement, ce qu'il n'arrivait pas à démontrer, et la D.A.S. est parvenue à convaincre l'assureur que l'immeuble était loin d'être 'vide'.

L'assureur incendie a pris en charge la réparation des dommages.



Pour défendre son assuré, la D.A.S. a payé énormément :

Frais de gestion interne	290,00 EUR
Frais et honoraires d'avocat	10 350,00 EUR
Total	10 640,00 EUR

Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de litiges "Après Incendie" pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.

Litige 18

Véhicule recours civil

Lors d'un accident, Monsieur Eric D. voit son véhicule endommagé et se retrouve également grièvement blessé. L'expert, désigné par la compagnie d'assurances, considère son véhicule comme "sinistre total" et lui offre 2 720,00 EUR.

Monsieur Eric D. ne peut acheter un véhicule similaire pour cette somme et souhaite la réparation.

La proposition de la contrepartie est insuffisante et l'assuré porte l'affaire devant le tribunal tant pour la partie le concernant que pour sa voiture. Grâce à la défense efficace de la D.A.S., l'assuré a obtenu gain de cause pour la réparation de son véhicule (3 250,00 EUR) et a également obtenu un pourcentage élevé pour le taux d'incapacité de travail.



Pour défendre son assuré, la D.A.S. a payé énormément :

Frais de gestion interne	240,00 EUR
Frais et honoraires d'avocat	9 800,00 EUR
Total	10 040,00 EUR

Ceci n'est qu'un exemple de couverture "Véhicule", parmi tant d'autres, pour lesquels la D.A.S. intervient maintes fois par jour.

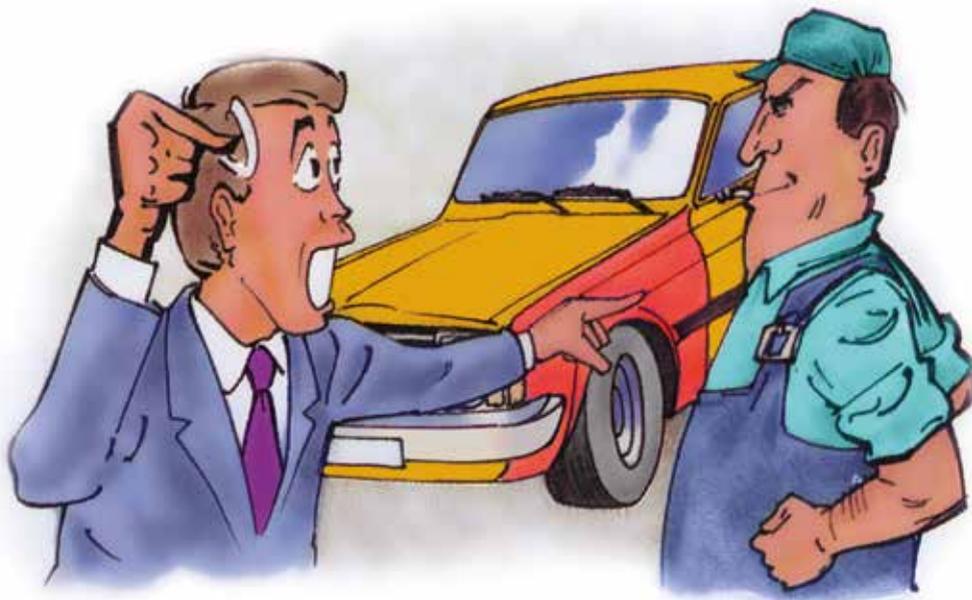
Litige 19

Contrat véhicule

À la suite d'un accident dont il était entièrement responsable, notre assuré, Monsieur D., fait réparer son véhicule.

Lorsqu'il en reprend possession, il constate, avec stupeur, que la nouvelle couleur de l'aile repeinte n'est pas celle d'origine.

Il a fallu l'intervention énergique du gestionnaire du service Juridique de la D.A.S. pour que le carrossier recommence le travail et ce, entièrement à ses frais.



Pour défendre son assuré, la D.A.S. a payé :

Frais de gestion interne	290,00 EUR
Frais de contre-expertise	450,40 EUR
Total	740,40 EUR

Ceci n'est qu'un exemple de "Contrats véhicule" parmi tant d'autres pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.

Litige 20

Véhicule défense pénale

Monsieur C. est responsable d'un accident de voiture ayant grièvement blessé deux personnes.

Le parquet poursuit notre client pour coups et blessures involontaires.

Il demande au ministère public de lui infliger une forte amende ainsi que le retrait de son permis de conduire pour une période de 3 ans.

Grâce à une plaidoirie habilement menée et basée sur un seul élément favorable à Monsieur C., l'avocat choisi par notre assuré (un ténor du barreau) a obtenu un jugement bien moins sévère pour notre assuré.



Pour défendre Monsieur C., la D.A.S. a payé énormément :

Frais de gestion interne	250,00 EUR
Frais de justice	225,47 EUR
Frais et honoraires d'avocat	2 585,00 EUR
Total	3 060,47 EUR

Ceci n'est qu'un exemple parmi tant d'autres de défense pénale liée à la police "Véhicule" pour lesquels la D.A.S. intervient quotidiennement.

Protection Juridique D.A.S.

Siège social

D.A.S. Bruxelles
Boulevard du Roi Albert II, 7
1210 Bruxelles
Tél. 02/645.51.11
Fax 02/640.77.33
sinistres@das.be
production@das.be
www.das.be

Bureaux régionaux

D.A.S. Brabant
Boulevard du Roi Albert II, 7
1210 Bruxelles
Tél. 02/645.51.11
brabant.sinistres@das.be
brabant.production@das.be

D.A.S. Liège
Rue de Mons, 7
4000 Liège
Tel. 04/223.53.00
liege.sinistres@das.be
liege.production@das.be

D.A.S. Nivelles
Rue Altiero Spinelli 3
1400 Nivelles
Tel. 071/30.76.96
nivelles.sinistres@das.be
nivelles.production@das.be

D.A.S. Antwerpen
Berchemstationstraat 72
2600 Antwerpen (Berchem)
Tel. 03/239.38.00
antwerpen.schade@das.be
antwerpen.productie@das.be

D.A.S. Gent
Elfjulistraat 45
9000 Gent
Tel. 09/233.56.58
gent.schade@das.be
gent.productie@das.be



Important !

Les exemples repris dans cette brochure sont indicatifs. Pour ce qui concerne les dispositions exactes, pour toute information complémentaire, pour les exclusions et les limitations, n'hésitez pas à consulter nos conditions générales et spéciales, disponibles gratuitement sur le site web www.das.be, ou à contacter votre intermédiaire d'assurances pour obtenir une offre. Chaque client non-professionnel est tenu d'en prendre connaissance avant l'achat/la souscription de ce produit.

Les conflits juridiques existants lors de la conclusion du contrat ne sont pas couverts. Cela est également le cas lorsque l'assuré a connaissance, lors de la conclusion du contrat, de faits qui donnent naissance à un conflit juridique.

Consultez également les délais d'attente contractuels (art. 7 des conditions spéciales), les minimum litigieux ainsi que les plafonds d'intervention (art. 8 des conditions spéciales) par garantie.

Un contrat Protection Juridique est conclu pour une durée d'un an et est renouvelable tacitement, sauf s'il est résilié moyennant préavis au moins 3 mois avant l'échéance principale.

Le droit belge est applicable pour les contrats d'assurance et seuls les tribunaux belges sont compétents.

Pour toute plainte, contactez tout d'abord le service interne de plainte : pointdecontact@das.be. Le service Ombudsman des Assurances est joignable à l'adresse suivante : Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, <http://www.ombudsman.as>.

Entreprise d'assurances agréée sous le numéro 0687, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaumont 14 à 1000 Bruxelles pour la branche Protection Juridique, R.P.M. Bruxelles 0401.620.778.



A Company of the ERGO Group